RANDONNÉE À PIED

AU FIL DU TEMPS
- **DISTANCE** 7,5 km
- **TEMPS/DURÉE** 2h30
- **DÉNIVELÉ POSITIF** 143 m
- **DÉPART** Place du Palais de Mortagne au Perche, à 45 km au nord-est d'Alençon par la N 12

BALISAGE
→ jaune

DIFFICULTÉS !
- Passage dans un pré en 4
- Traversée de la D 8 avant 5
- Parcours sur la D 282 en 6

POINTS D'INTÊRETS

© JE Rubio

© JE Rubio

EN CHEMIN

- Mortagne-au-Perche (classée "Petite Cité de Caractère ®) : Crypte Saint-André, Cloître du couvent Saint-François, hôtels partculiers. église Notre-Dame-du-Mont-Harou XIIe-XVe
- Le Gros-Chêne (arbre remarquable)
- Loisé : église et lavoir

DANS LA RÉGION

- Forêt domaniale de Réno-Valdieu (arbres remarquables)
- La Chapelle-Montligeon : basilique
- Soligny-la-Trappe : Abbaye de la Trappe
- La Véloscénie (voie verte)
- Nocé : Manoir de Courboyer

INFORMATIONS TOURISTIQUES

Tourisme 61
27 Boulevard de Strasbourg, 61007 Alençon
Tél : 02 33 28 88 71
Mail : tourisme61@orne.fr

www.ornetourisme.com
www.randonnee-normandie.com

Orne PURE NORMANDIE

Conseil départemental de l'Orne - Tourisme 61 - édition 2022 - téléchargement gratuit - **Ne peut être vendu**
C.Photo de la couverture : © Adobe stock, D. Commenchal
Agence signe du temps

JE RAND'ORNE

DANS LE PERCHE

AU FIL DU TEMPS

DISTANCE 7,5 km - **DURÉE** 2h30 - **NIVEAU** Facile

DÉPART MORTAGNE AU PERCHE

Orne PURE NORMANDIE

DISTANCE 7,5 km - **DURÉE** 2h30 - **NIVEAU** Facile

© D. Commenchal

PAS À PAS

1 De la Place du Palais descendre la rue du Fort et à droite la rue du Mail. Traverser la rue de Paris sur le passage piéton à gauche, la suivre à droite et prendre la rue Marguerite de Lorraine à gauche. Dépasser l'ancien couvent et descendre les marches.

2 Emprunter le sentier à gauche, puis la rue Saint-Jean à droite. Avant le pont, tourner à droite dans la rue des Tanneries. Elle vire à gauche et monte. En haut, prendre la rue du Val à droite. Elle longe la vallée en balcon.

3 Au croisement du Val-Aufray, monter par la route à gauche. Elle devient chemin. Après 400 m, s'engager à droite sur le chemin herbeux bordé de haies. Il franchit le vallon et remonte.

4 En haut, entrer dans le pré (**attention ! présence d'animaux : bien refermer la barrière !**) passer la chicane et continuer le chemin. Prendre la route à droite. Elle vire à droite puis, au Gros-Chêne, descend à gauche. Poursuivre tout droit la descente. En bas, emprunter la C1 à gauche. Longer la D 8 par la gauche, la traverser (**prudence !**), s'engager rue Saint-Germain et dépasser l'église.

5 Au lavoir, prendre à gauche le chemin du Bief et passer le tunnel sous l'ancienne ligne de chemin de fer. Au Moulin-du-Pré, continuer en face par le chemin des Parcs-Fanés. Virer deux fois à droite, emprunter le tunnel et poursuivre par la route qui serpente.

6 En face, continuer par la D 282 sur 100 m en utilisant le côté gauche de la route (**attention ! pas de visibilité dans le virage à droite : très grande prudence !**). Monter par la route à gauche vers Les Grouas. Entrer dans Mortagne par la rue Croix-de-Son. Longer le cimetière et l'école Bignon. Tourner à gauche dans la rue Saint-Lambert puis à droite dans la ruelle des Cochers. Traverser la rue des Quinze-Fusillés vers la droite et suivre la rue du Tribunal à gauche. Elle ramène au point de départ.
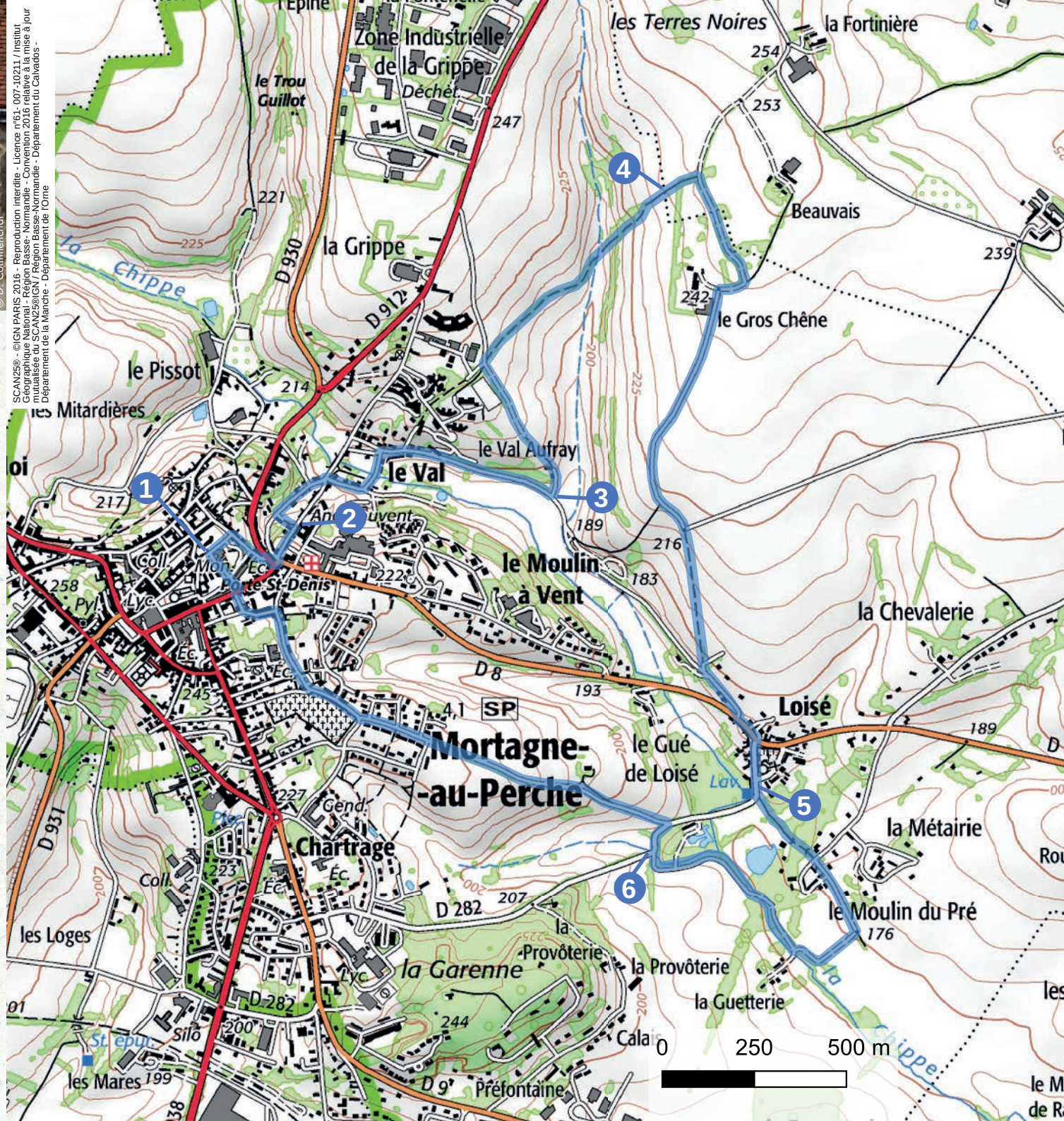
SCAN25®. - ©IGN PARIS 2016 - Reproduction interdite - Licence n°61- 007-10211 / Institut Géographique National - Région Basse- Normandie - Convention 2016 relative à la mise à jour mutualisée du SCAN25®IGN / Région Basse-Normandie - Département du Calvados - Département de la Manche - Département de l'Orne